

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1160

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	90 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	90 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rentrée 2025 a confirmé un déficit structurel de moyens en EPS. Selon le SNEP-FSU, 1 235 heures hebdomadaires d'EPS n'ont pas été assurées faute de personnels, et 9 % des établissements

manquent d'au moins un·e enseignant·e d'EPS à la rentrée. Entre 2017 et 2024, 1 371 postes ont été supprimés malgré la hausse de 7 244 élèves supplémentaires.

Avec 25,4 élèves par classe au collège, la France dépasse nettement la moyenne de l'OCDE (23,1) et de l'Union européenne (20,9).

Le SNEP-FSU plaide pour un plan pluriannuel de 1 500 recrutements annuels sur cinq ans afin de garantir un encadrement adapté et une pratique régulière pour tous les élèves.

Cet amendement a donc pour but de financer la création de 1 500 emplois d'enseignant·es d'EPS dès la rentrée 2026.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 du programme 141 est abondé en AE et en CP de 90 millions d'euros

Les crédits sont prélevés, hors titre 2, sur l'action 03 du programme 139.